

**Règlement taxe de la commune de Soumagne
sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés**

Tableaux synthétiques

Collecte des déchets ménagers résiduels et organiques par conteneurs						
Taxe forfaitaire par Ménage et Assimilés						
	Isolé	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus	Assimilés
Taxe forfaitaire	70 €	110 €	135 €	155 €	165 €	80 €
Déchets résiduels compris par an	50 kg	100 kg	150 kg	200 kg	50 kg x nombre habitants	
Déchets organiques compris par an	40 kg	80 kg	120 kg	160 kg	40 kg x nombre habitants	
Nombre de levées des conteneurs comprises par an	36 levées réparties à votre gré (total des conteneurs noirs et verts) Une levée consiste en la vidange d'un conteneur et la pesée des déchets					
Sont aussi compris dans ce service minimum	Accès au Recyparc Accès aux bulles à verre 1 rouleau de sacs PMC (bleus) par an et par ménage Collecte 2 fois par mois des PMC et des papiers-cartons Collecte des sacs blancs tous les deux mois Prêt des conteneurs Collecte hebdomadaire des conteneurs Consultation de vos données sur le site internet Intradel					
Remarques	La situation des contribuables prise en considération est celle existante au 1 ^{er} janvier. Par assimilés, on entend toute personne physique, morale ou association autre que les ménages (administrations, collectivités, commerces, professions libérales, indépendants, sociétés...) Sont exonérés de cette taxe : les institutions publiques et les écoles. les assimilés ayant un contrat de récolte avec une entreprise privée.					

Collecte des déchets ménagers résiduels et organiques par conteneurs			
Redevances complémentaires			
	Ménages	Assimilés commerciaux	Assimilés non commerciaux
Redevance par levée	1 € par levée au-delà du forfait	1 € par levée	0,75 € par levée
Redevance par kg de déchets résiduels	0,60 € par kg au-delà du forfait	0,40 € par kg	0,10 € par kg
Redevance par kg de déchets organiques	0,10 € par kg au-delà du forfait	0,10 € par kg	0,08 par kg
Exonérations	Sont exonérés de cette taxe : les institutions publiques et les écoles. les assimilés ayant un contrat de récolte avec une entreprise privée.		

Dérégation Collecte des déchets ménagers résiduels et organiques par conteneurs					
Récolte par sacs dans les rues inaccessibles					
Sacs déchets résiduels de 60 l Sacs déchets organiques de 30 l					
	Isolé	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes et plus
Compris dans le forfait pour chaque type de sacs	10 sacs par an	20 sacs par an	30 sacs par an	40 sacs par an	50 sacs par an
Coût des sacs de 60 l supplémentaires pour déchets résiduels.	4 € par sac				
Coût des sacs de 30 l supplémentaires pour déchets organiques	0,70 € par sac				

Dérégation Collecte des déchets ménagers résiduels et organiques par conteneurs			
Mesures sociales			
	Taxe forfaitaire	Poids, levées ou sacs forfaitaires	Conditions
Ménages justifiant un volume de déchets accrus (maladie, dialyse, incontinence)		500 kg /an /personne malade 22 levées supplémentaires ou 50 sacs	Certificat médical avant le 31 mars
Gardiennes ONE		100 kg /an /enfant 22 levées supplémentaires ou 10 sacs/enfant	Attestation avant le 31 mars
Ménages avec enfants de moins de 3 ans		100 kg /an /enfant 22 levées supplémentaires ou 10 sacs /enfant	Attestation avant le 31 mars
Ménages et familles nombreuses à faibles revenus (VIPO, BIM, RIS, OMNIO, RMI, MME, CPAS,...)	45 €		Attestation avant le 31 mars
Habitations éloignées 50 m minimum	Moins 10 €		

Dérégation Collecte des déchets ménagers résiduels et organiques par conteneurs	
Récolte dans les conteneurs collectifs	
Place de la Gare et Bois de Micheroux	
Les taxes et poids réglementaires sont identiques à la récolte par conteneurs individuels	